

Ministry of Education
Office of the Minister

Minister

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Telephone (416) 325-2600
Facsimile (416) 325-2608

Ministère de l'Éducation
Bureau du ministre

Ministre

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Téléphone 416 325-2600
Télécopieur 416 325-2608



Le 8 juin 2010

Objet : Règlement sur les codes de conduite des membres des conseils scolaires

Chères collègues,
Chers collègues,

L'amélioration du rendement des élèves est la plus grande priorité du gouvernement en matière d'éducation, et tous les partenaires du secteur de l'éducation ont un rôle à jouer. Une bonne gouvernance de la part des conseillères et conseillers scolaires et des directrices et directeurs de l'éducation est nécessaire pour améliorer les résultats et le bien-être des élèves, combler l'écart de rendement des élèves et maintenir la confiance dans le système d'éducation financé par les deniers publics de la province.

L'approche qu'a adoptée notre gouvernement pour l'éducation financée par les fonds publics est, et sera toujours, axée sur le respect, la collaboration et la consultation de nos partenaires en éducation. En conformité avec ces objectifs, je cherche à recueillir vos commentaires sur les dispositions provinciales pour les codes de conduite des conseillères et conseillers scolaires, qui seront mises en place par voie de règlement.

Le Comité pour l'examen de la gouvernance (le Comité) a recommandé des codes de conduite pour les conseillères et conseillers comme outil de gouvernance efficace pour le secteur de l'éducation et a souligné que beaucoup de conseils scolaires s'étaient déjà dotés d'un code de conduite. L'adoption du règlement permettrait de répandre cette pratique à l'ensemble de la province. Chaque conseil sera tenu d'adopter un code de conduite qui, comme l'a recommandé le Comité, comprendra un minimum de dispositions provinciales. Les conseils scolaires pourront ajouter des dispositions à leur code de conduite afin de répondre aux préoccupations locales et de tenir compte de leurs mandat et vision particuliers.

Environ la moitié des conseils scolaires ont déjà en place un code de conduite ou un « code d'éthique ». Certains principes sont grandement apparents dans ces politiques. Le document de consultation ci-joint définit ces principes communs et des normes de comportement connexes, qui pourraient en tout ou en partie former les dispositions provinciales pour les codes de conduite.

Le document de consultation a été examiné pendant la réunion de la Table ronde de partenariat en éducation du 29 avril 2010. La question a été longuement débattue et je suis reconnaissante aux membres de la Table ronde de partenariat pour leurs commentaires constructifs, qui ont été incorporés à la version définitive du document.

Les élèves conseillers ont demandé si le code de conduite des membres du conseil scolaire s'appliquera à eux. Ils ne sont pas membres du conseil aux termes de l'article 55 de la *Loi sur l'éducation*. Bien que le règlement ne s'applique pas à eux, il est attendu que les élèves conseillers respectent les dispositions du code de conduite de leur conseil respectif.

Comme l'a indiqué le Comité, « les politiques sur le code de conduite sont des mécanismes utiles et efficaces permettant d'établir les règles régissant le comportement de membres du conseil lors des réunions et des activités liées au conseil scolaire. Lorsqu'elles sont utilisées de façon efficace, ces politiques peuvent également permettre de promouvoir le respect pour des opinions divergentes et des voix dissidentes, ce qui ne doit pas être confondu avec de l'obstruction ou un comportement inapproprié. » Je suis d'accord pour dire qu'un code de conduite doit favoriser ces objectifs.

Une de nos plus grandes réalisations en tant que gouvernement a été de rebâtir des relations positives avec le secteur de l'éducation et d'apporter paix et stabilité à nos écoles. L'ensemble du secteur de l'éducation doit travailler en collaboration afin que nos élèves atteignent leur plein potentiel.

J'attends avec intérêt de connaître vos vues.

Veillez agréer, chères collègues, chers collègues, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de l'Éducation,

Leona Dombrowsky